

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-FRANÇOISE, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE, LE LUNDI 15
DÉCEMBRE 2025, À 20H23.**

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À laquelle sont présents :

Monsieur Sylvain Pelletier, conseiller #1
Monsieur Chantal Séguin, conseillère #2
Monsieur Louis Touchette, conseiller #3
Monsieur Sébastien Paré, conseiller #4
Monsieur Georges Drouin, conseiller #5
Monsieur Yvon Paulin, conseiller #6
Monsieur Mario Lyonnais, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire.

Est également présent :

Madame Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Elle est ouverte à 20h15.

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

194-12-2025

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance et constatation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Finances
 - 4.1 Paiement des factures de fin décembre et début janvier
5. Affaires courantes
 - 5.1 TECQ 2024-2028 – Programmation de travaux #1
6. Demandes
 - 6.1 Demande de location de la salle multifonctionnelle sans frais – Soirée du 31 décembre 2025
7. Affaires nouvelles
 - 7.1 Entretien du sentier Rosaire-Hébert pour la saison hivernale 2025-2026
 - 7.2 Achat de décoration de Noël pour les salles et le bureau municipal
8. Période de question
9. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4. FINANCES

4.1 PAIEMENT DES FACTURES DE FIN DÉCEMBRE ET DÉBUT JANVIER

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal sera fermé pendant le temps des Fêtes et que certaines dépenses devront être payées pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la prochaine séance du conseil est le 12 janvier 2026 et que certaines factures viennent à échéance avant cette date;

195-12-2025

IL EST PROPOSÉ par Georges Drouin et résolu à la majorité des conseillers présents :

- d'approver la liste des dépenses et d'autoriser leur paiement;
- d'autoriser le paiement des factures dues pendant le temps des Fêtes si nécessaire.

ADOPTÉE

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 TECQ 2024-2028 – PROGRAMMATION DE TRAVAUX #1

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec* (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

196-12-2025 **IL EST PROPOSÉ** par Sylvain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- La municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

6. DEMANDES

6.1 DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE SANS FRAIS – SOIRÉE DU 31 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande du Comité du 31 afin de pouvoir utiliser la salle multifonctionnelle gratuitement pour la tenue de la soirée du nouvel an 2026 le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'activité est ouverte à tous les citoyens à faible coût;

197-12-2025

IL EST PROPOSÉ par Sébastien Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de laisser la location de la salle multifonctionnelle gratuitement pour la soirée du nouvel an 2026 prévue le 31 décembre 2025.

ADOPTÉE

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 ENTRETIEN DU SENTIER ROSAIRE-HÉBERT POUR LA SAISON HIVERNALE 2025-2026

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été publiée dans le journal local, Le Franlageois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une seule soumission de Martin Beaulac pour un montant de 4 000\$;

198-12-2025

IL EST PROPOSÉ par Louis Touchette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour l'entretien du sentier Rosaire-Hébert à Martin Beaulac pour un montant de 4 000,00\$.

ADOPTÉE

7.2 ACHAT DE DÉCORATION DE NOËL POUR LES SALLES ET LE BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE des bénévoles ont fait l'installation des décorations de Noël dans les salles cette année;

CONSIDÉRANT QU'ils ont constaté qu'il manque des décorations et qu'ils ont fait une liste des décorations qui pourraient être ajoutées;

199-12-2025

IL EST PROPOSÉ par Yvon Paulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attribuer un budget de 400,00\$ pour l'achat de décorations de Noël ainsi que des bacs de rangement.

ADOPTÉE

8. PÉRIODE DE QUESTION

Une période de question est tenue.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

200-12-2025

IL EST PROPOSÉ par Chantal Séguin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée à 20h42.

ADOPTÉE

Je, Mario Lyonnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal ».

Mario Lyonnais, maire

Carine Neault, directrice générale et greffière-trésorière